

M. Milhaud cite ensuite un article du *Times* "se livrant à une critique très serrée de la propagande de M. Dernburg, l'agent de publicité de l'Allemagne aux Etats-Unis". Voici une partie de cet article du *Times*, daté du 8 décembre 1915 :

"Il y a beaucoup à dire en faveur d'une limitation des armements et le pacifisme est sans nul doute un rêve attirant; mais seul un allemand pouvait prendre la peine de suggérer au monde un pacifisme limité aux mers, et proposer sérieusement de limiter les flottes britanniques aux eaux territoriales de l'Angleterre, tandis qu'on laisserait les armées allemandes se mouvoir en liberté sur le continent. Beaucoup d'entre nous voudraient sincèrement abolir la guerre. Mais la simplicité germanique atteint son apogée lorsqu'elle propose gravement d'exclure la guerre de la sphère où l'Allemagne se sent faible et de la maintenir sans contrôle dans celle de sa puissance... Le pouvoir naval est immoral aux yeux de l'Allemagne parce que en temps de guerre, il gêne le trafic et l'approvisionnement allemands. L'idée qu'un belligérant a le droit moral de recevoir toutes les substances dont il a besoin n'était pas venue aux allemands lors du siège de Paris. Et au cours de la présente guerre, les Empires Centraux ont privé bien plus efficacement l'Europe occidentale des importations de blés russes, que l'Angleterre n'a arrêté les approvisionnements destinés à l'Allemagne.

"En vérité, le code de morale de l'Allemagne est extrêmement simple : tout ce qu'il est en son pouvoir de faire est juste; tout ce qui lui est interdit est coupable."

* * *

Ainsi l'Allemagne ne voulait pas l'abolition de la guerre en général, mais l'abolition de la seule guerre maritime, avant que ses sous-marins lui eussent permis d'espérer faire elle-même une espèce de blocus de l'Angleterre. Examinant cette singulière prétention allemande, M. Milhaud la résume et la réfute comme suit :

"La guerre aura donc lieu comme aujourd'hui. Mais voici le point nouveau : le droit de prise aura été aboli, il n'y aura plus de contrebande de guerre, la "liberté des mers" sera assurée", et l'Allemagne pourra commercer avec le reste du monde aussi paisiblement qu'en temps de paix.

"Que quelques neutres amis, ou naïfs et terriblement imprudents, donnent leur adhésion à un semblable conception, soit ! Mais ni l'Angleterre ni ses alliés ne sauraient s'y rallier.

"Ils ne concéderont pas à l'Allemagne une prétendue "liberté des mers" qui, combinée avec son militarisme et avec sa conception particulière des traités ne tarderait pas à devenir, pour le malheur de l'humanité tout entière, la maîtrise allemande des mers.

"D'autre part, il n'est pas douteux que le blocus inflige à la population allemande une épreuve cruelle,

et il est normal que l'Allemagne veuille s'assurer contre le retour d'une semblable calamité. Mais il faut que, voulant la fin, elle veuille aussi le moyen. Le moyen, il ne consiste pas dans une réforme particulière, portant exclusivement sur ce point : il consiste dans une réforme générale, dans un changement complet de système. C'est ce que Sir Edward Grey a fort bien exposé, au nom du gouvernement anglais, dans la lettre citée plus haut. "La liberté des mers, dit-il, peut être après la guerre un sujet très raisonnable de discussion, de définition et d'accord entre les nations, mais pas tout seul, ni non plus lorsqu'il n'y a ni liberté, ni sécurité contre la guerre et les procédés de guerre de l'Allemagne sur terre. S'il doit y avoir des garanties contre les guerres dans l'avenir, que ce soient des garanties égales, étendues, efficaces, liant l'Allemagne aussi bien que les autres nations, y compris nous-mêmes."

* * *

La "liberté des mers" peut et devra entrer dans la réforme générale du monde, si on peut accomplir cette réforme. Elle fera partie du désarmement général, de l'abolition de la guerre, du rétablissement et du maintien de l'ordre international qui devra rendre impossible le retour de guerres futures.

Bien des questions doivent être résolues avant celle-là. Pour rétablir et assurer la paix, il faut d'abord régler le cas de l'Allemagne, instigatrice et provocatrice de la plus effroyable et de la plus criminelle des guerres. Il faut lui imposer la punition et la réparation de son crime, et la mettre hors d'état de pouvoir songer à recommencer. Il ne faut pas qu'une nation, pas plus l'Allemagne qu'une autre, puisse avoir déchaîné un pareil cataclysme pour en faire pâtir les autres nations, sans avoir à réparer le mal qu'elle a fait et sans subir le châtement qui lui ôte le goût de recommencer. Si on veut assurer le règne de la paix, qu'on ne commence pas par accorder une prime, un bénéfice au brigand de la guerre. Que la plus stricte justice commence par régler le litige soulevé par l'Allemagne, le procès international en cour, et l'on pourra ensuite travailler en paix au réajustement des autres questions. Elles ont leur importance, elles peuvent être urgentes, mais elles ne peuvent avoir de solution tant qu'il y aura un péril allemand, la menace d'une nouvelle guerre, à laquelle pensent déjà plusieurs chefs allemands.

Avant de poser en réformateurs de l'ordre du monde, qui a certes besoin de réformes, commençons par procéder avec ordre et par ne pas tout mêler, pour faire le jeu des hommes de désordre.

Pour éviter le châtement qui la menace, pour s'exempter de subir le sort qu'elle sait avoir mérité, l'Allemagne va essayer de faire porter les débats du Congrès de la paix sur d'autres questions que la question allemande; elle va tout faire pour se dérober, en l'embarrassant le plus possible, à la juridiction